En conséquence, conformément aux dispositions de la loi, nous vous prions et vous requérons respectueusement d'adresser de suite votre dit mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'émission d'un nouveau Bref pour l'Election d'un Membre pour représenter le dit District Electoral de Bellechasse dans la dite Chambre des Communes afin que la dite vacance soit remplie sans délai.

Donné sous nos seings et sceaux en la Cité de Québec, dans la Province de Québec, ce

quinzième jour de Juillet mil huit cent soixante-dix.

C. H. POZER, (L.S.) Membre de la Chambre des Communes du Canada.

C. A. PELLETIER, (L.S.)

Membre de la Chambre des Communes du Canada.

Montréal, 9 Août 1870.

A l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Monsieur,—Nous avons l'honneur de vous informer que par le décès d'Alexandre Edouard Kierzkowski, ci-devant Représentant du District Electoral de St. Hyacinthe, arrivé le quatre du courant, une vacance est survenue dans la représentation du dit District Electoral à la Chambre des Communes du Canada, et de vous requérir respectueusement d'émettre votre mandat pour l'Election d'un Représentant du dit District Electoral.

Vos très-obéissants serviteurs,

A. A. DORION, Représentant du District Electoral d'Hochelaga.

F. GEOFFRION, Représentant du District Electoral de Verchères.

Montréal, 20 Août 1870.

A l'Honorable James Cockburn, Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Cobourg.

Monsieur,—Nous avons l'honneur de vous notifier que la représentation du District Electoral de St. Hyacinthe à la Chambre des Communes est devenue vacante par le décès, le 4 du courant, de l'Honorable A. E. Kierzkowski, ci-devant Représentant du dit District Electoral.

Vos obéissants serviteurs,

L. H. Holton, (L.S.) Représentant de Chateauguay.

M. P. RYAN, (L.S.) Représentant de Montréal Ouest.

Nous, soussignés, Membres de la Chambre des Communes du Canada, vous notifions par le présent écrit sous nos seings et sceaux qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes du District Electoral du Comté de Colchester, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, par suité de l'acceptation, par l'Honorable Adams George Archibald, de la charge de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Manitoba, laquelle est une charge lucrative à la nomination de la Couronne.

En foi de quoi nos seings et sceaux, ce treizième jour de Septembre, A. D., 1870.

JOSEPH HOWE, (L.S.) CHARLES TUPPER. (L.S.).